

Rapporteur : **Monsieur Brahim BENZERGA**

OBJET : Convention d'objectifs et de financement ATLAS avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la CAF soutient le développement des loisirs de proximité à destination des enfants issus de familles à faibles ressources.

La convention ATLAS a pour objet d'apporter une aide financière aux familles ayant un quotient familial inférieur à 600 € et de déterminer les modalités de versement et de financement à la structure organisatrice d'un accueil de loisirs sans hébergement et percevant par ailleurs la prestation de service « ordinaire ».

Pour la commune de Châtellerault, l'Accueil de Loisirs Municipal peut en bénéficier.

La convention de financement est réalisée pour les années 2012 et 2013.

* * * * *

VU le projet de convention d'objectifs et de financement ATLAS, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la commune de Châtellerault ci-annexé,

CONSIDERANT que la commune est gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Municipal,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de contractualiser les modalités de financement et de versement de l'aide financière ATLAS de la Caisse d'Allocations Familiales,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement ATLAS 2012-2013 ci-annexée concernant l'accueil de loisirs municipal, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.

La recette correspondante sera réalisée aux imputations 421/7478/5220 du budget de l'exercice.

UNANIMITE